

la tribune

La démocratie n'est
pas encore sauvéeUn éditorial de
Jacques Lafontaine (p.2)

Forum

Finance
Informations
générales

Landry traite les députés libéraux fédéraux de collaborateurs

L'expression traduit bien
la pensée des Québécois

— René Lévesque

QUEBEC (PC) - L'expression de "collaborateurs" traduit clairement la pensée des Québécois à l'endroit des députés libéraux du Québec au fédéral, a déclaré hier le premier ministre René Lévesque à l'Assemblée nationale.

M. Lévesque a déclaré que le ministre d'Etat au développement économique Ber-

nard Landry avait parfaitement raison de se servir du terme de collaborateurs pour qualifier les Québécois qui ont fait et approuvé la manœuvre d'Ottawa en rapport avec le rapatriement de la constitution.

Le quotidien La Presse a rapporté hier que M. Landry, en mission à Paris, avait presque créé un incident diplomatique en qualifiant, en présence de l'ambassadeur du Canada à Paris Michel Dupuy, les députés libéraux fédéraux du

Québec de collaborateurs.

Le leader parlementaire de l'Opposition Gérard D. Lévesque a demandé au premier ministre si les propos présumés tenus à Paris par son ministre étaient conformes à la politique de son gouvernement et s'il parlait à ce moment au nom du gouvernement.

"La clé de l'essentiel, a répondu le premier ministre Lévesque, c'est que notre collègue du Développement économique a parlé de collaborateur.

On sait tous le sens que ce mot peut avoir en France ou dans d'autres pays européens qui ont connu la deuxième Guerre mondiale."

"Je dirai aussi sincèrement, aussi franchement que je le pense, que l'expression traduit assez clairement ce que nous pouvons tous ressentir en tant que Québécois face aux comportements de nos élus fédéraux devant le sabotage constitutionnel de droit et de pouvoir qui nous appartenaient

collectivement depuis 115 ans," a dit le premier ministre.

Il a ajouté: "Donc, sur le fond, M. Landry, à mon avis, avait parfaitement raison et cela est l'essentiel. Sur le climat et la couleur de l'incident, il sera de retour en Chambre mardi prochain," il pourra fournir lui-même les détails.

"Mais sur le fond, je dois dire que nous sommes parfaitement d'accord avec ce qu'il a dit," a conclu M. René Lévesque.

Le leader de l'Opposition lui ayant demandé s'il ne croyait pas qu'on ne devrait pas exporter nos chicanes à l'étranger, le premier ministre lui a répondu:

"Le premier qui a exporté d'une façon inqualifiable les problèmes internes que nous aurions dû régler ici, c'est le premier ministre Trudeau et son gouvernement, en allant à Westminster faire faire une job qu'il n'était pas capable de faire faire au pays."

Des propos "grossiers"

— Pierre De Bané

OTTAWA (PC) — Le ministre d'Etat aux Affaires extérieures, M.

Pierre De Bané a qualifié, hier, de "grossiers" les propos tenus la veille à Paris par le ministre québécois du Développement économique, M. Bernard Landry, qui avait, en présence de l'ambassadeur canadien, traité de "collaborateurs" au sens où ce terme avait pendant la seconde guerre les

députés libéraux fédéraux.

"Dire que j'ai été choqué par ces propos n'est pas suffisant, a dit M. De Bané. M. Landry a fait quelque chose que même les pays en guerre ne font pas, soit attaquer en présence de représentants de l'étranger", a-t-il poursuivi visiblement outré.

"Jamais le Canada ne s'abaissera à critiquer le Québec à l'étranger

comme l'a fait M. Landry", a-t-il lancé.

M. De Bané a par ailleurs rappelé que les relations extérieures étaient de juridiction strictement fédérale laissant par là présager une nouvelle guerre de drapeaux lors de la visite du premier ministre français Pierre Mauroy, qui doit avoir lieu cette année.

D'autre part, le gouvernement du Québec

aurait menacé le Maroc de multiplier par huit les frais de scolarité des étudiants marocains au Québec si ce pays continuait d'accepter les deniers qu'accorde Ottawa par le biais de l'Agence canadienne de développement international.

C'est du moins ce qu'a soutenu hier M. De Bané, dans une charge violente contre les propos tenus la veille à Pa-

ris par le ministre québécois du Développement économique, M. Bernard Landry.

Du côté du Québec, toutefois, on a rapidement démenti les affirmations du ministre.

Québec a augmenté les frais de scolarité il y a deux ans pour les étudiants étrangers en exemptant les étudiants de pays francophones.



Le leader du gouvernement en Chambre, M. Yvon Pinard, vote sur la motion

d'ajournement aux Communes, après une grève de 15 jours des conservateurs.

L'impasse aux Communes

UN PROBLÈME
QUI ÉTAIT LATENT
IL Y A DIX ANS

OTTAWA (PC) — L'impasse dans laquelle se trouvait le Parlement et qui a pris fin mercredi, avait officiellement débuté le 2 mars, mais elle était déjà latente il y a quelques dizaines d'années.

Il y a une dizaine d'années, alors que le président de la Chambre était M. Lucien Lamoureux, on admettait qu'un problème grandissant se posait avec les bills omnibus, qui en un même temps créent plusieurs nouvelles lois et en amendent d'autres.

"Où devons-nous nous arrêter?" avait-il déclaré en annonçant qu'il accordait son consentement au dépôt pour discussions d'un vaste projet de loi sur une réorganisation du gouvernement. Quelqu'un devait un jour ou l'autre indiquer où se trouvait la limite.

Le 2 mars, la présidente actuelle, Mme Jeanne Sauvé, avait suscité des protestations, en refusant justement d'intervenir.

Voici un bref rappel du conflit qu'a provoqué la Loi sur la sécurité énergétique, un document de 149 pages.

Septembre 1981 — Le gouvernement dépose une ébauche de projet de loi. Le critique conservateur en matière d'énergie, M. Harvie Andre, se plaint que le projet couvre un trop large domaine pour être débattu comme étant un simple article de loi. Il donne l'avertissement qu'il luttera tant qu'il pourra pour le faire diviser en plusieurs bills.

Décembre 1981 — M. Andre et le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, échangent des lettres, dans lesquelles ils maintiennent leurs positions originales, tout en se prévenant l'un l'autre de difficultés futures.

26 février 1982 — Le gouvernement dépose le projet de loi.

1er mars — M. Andre expose les motifs pour lesquels il tient à ce que le bill soit divisé en plusieurs projets de loi.

2 mars — Mme Sauvé annonce qu'elle ne peut ordonner la division du bill. M. Andre dépose une motion de protestation demandant l'ajournement pour la journée, puis les Tories exercent leur droit traditionnel, mais non inscrit dans les règlements, de bloquer la discussion du bill, immobilisant ainsi les Communes. Les libéraux de l'arrière-banc, des dirigeants et des employés des Communes entreprennent la tâche fastidieuse d'attendre jour et nuit jusqu'à la tenue du vote.

3 mars — Libéraux et conservateurs entreprennent une guerre à coups de conférence de

presse et de déclarations pour mobiliser l'opinion publique chacun en leur faveur. Le leader neo-démocrate à la Chambre, M. Ian Deans, entreprend des efforts inutiles de médiation.

4 mars — Après avoir reçu des plaintes du personnel des Communes, Mme Sauvé commande qu'on débranche toutes les cloches, sauf une, qui convoquent les députés pour le vote sans cesse remis à plus tard. Le leader gouvernemental en Chambre, M. Yvon Pinard, déclare qu'il ne négociera pas avec "un couteau sur la gorge" - ce qui signifiait que les conservateurs devaient d'abord mettre fin à leur boycottage avant qu'il n'accepte de discuter avec eux.

6 mars — M. Joe Clark, chef de l'Opposition, affirme que la Loi sur la sécurité énergétique est aussi dangereuse pour la démocratie que la Loi des mesures de guerre utilisée durant la crise d'octobre 1970.

7 mars — Le premier ministre Trudeau qualifie le geste des Tories "d'abus flagrant du Parlement". Par ailleurs, les deux parties parcourent le pays pour chacune se gagner l'appui de la population.

9 mars — M. Pinard indique que, pour mettre fin à l'impasse, le gouvernement pourrait annoncer la fin de la session, même si une telle décision signifiait l'annulation de toute législation à l'étude. Mme Sauvé convoque les leaders des partis en Chambre pour voir ce qui peut être fait.

10 mars — Les leaders en Chambre refusent de bouger. Mme Sauvé annonce qu'elle n'interviendra pas.

11 mars — Le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, dit que le "chantage" des Tories lui rappelle les demandes du FLQ durant la crise d'octobre.

12 mars — M. Pinard suggère une possibilité de solution à l'impasse. Les conservateurs sont optimistes et souhaitent que cette offre soit acceptable.

15 mars — Les Tories rejettent l'offre de M. Pinard, en indiquant qu'elle n'était pas aussi bonne qu'ils s'attendaient. M. Trudeau compare leurs tactiques à celles des fascistes et des dictateurs en Europe.

16 mars — M. Pinard propose que les conservateurs cessent leur boycottage et qu'on s'accorde six jours de discussion sur la question.

17 mars — Les conservateurs acceptent cette suggestion et retournent en Chambre pour le vote, mettant ainsi fin à l'impasse.

L'ASSURANCE-VIE
DESJARDINS GRANDIT AVEC
CEUX QU'ELLE ASSURE.

L'Assurance-vie Desjardins améliore ses produits et ses services parce que les besoins de ses assurés deviennent plus complexes. Leurs responsabilités familiales augmentent, leurs entreprises prospèrent, leurs objectifs financiers évoluent. Il leur faut des produits et des services professionnels bien adaptés à leurs besoins.

Les assureurs-vie Desjardins se perfectionnent sans cesse. Ils acquièrent des connaissances sur tous les aspects de la sécurité financière. Ils offrent des produits souples, faciles à comprendre, qui tiennent compte des préoccupations de leurs assurés: coût et inflation.

Meilleur service, meilleurs produits, assureurs-vie toujours plus compétents. L'Assurance-vie Desjardins grandit au rythme des besoins de ses assurés afin de mieux les servir.



Assurance-vie Desjardins

La démocratie n'est pas encore sauvée

Le Parti conservateur ne pouvait décemment repousser la main que lui tendait le parti gouvernemental. Sa propre crédibilité et la survie même de notre système parlementaire en dépendaient. Le Parti libéral avait retraité suffisamment. Tout étirement du conflit aurait été inscrit au débit du Parti conservateur. D'ailleurs depuis vendredi et la première proposition acceptable de règlement du porte-parole gouvernemental Yvon Pinard, le PC ne risquait plus, en allongeant la crise, que d'égrener le capital politique qu'il avait vraisemblablement réussi à amasser, appuyé depuis les premiers tintements de la cloche du Parlement par une opinion publique toute à son malheur économique et à son ressentiment envers un gouvernement gagné à l'arbitraire.

Le retour en chambre est assuré, mais rien n'est sauvé que ce qui restait des meubles, des apparences. La crise parlementaire qui a paralysé la Chambre des Communes pendant quinze jours n'est pas terminée, elle dort. Et tant que le Parlement n'aura pas procédé à une refonte des structures parlementaires elle demeurera latente. Si, comme le dit Joe Clark, le dénouement

du conflit est la victoire de la démocratie c'est que notre système politique est bien malade, puisqu'il a fallu le faire éclater pour voir cette démocratie. La grève des conservateurs et sa conséquence directe, le fractionnement du projet de loi fourre-tout du gouvernement libéral, est peut-être une victoire sur l'autoritarisme du gouvernement Trudeau, mais un triomphe qui laisse un goût de cendre.

C'est un appel dramatique qu'a lancé la cloche de la Chambre des Communes pendant quinze jours. Et ce n'est pas parce qu'ils reprennent le travail que les parlementaires ont nécessairement compris cet appel. Toute cette tragique histoire ne deviendra la véritable victoire de la démocratie que si elle provoque une restructuration parlementaire qui assurera un équilibre entre les forces du pouvoir et celles de l'opposition bannissant l'autocratie et le recours abusif au sabotage de cette institution, le Parlement, sur laquelle s'appuie notre liberté. Ceux qui ne s'attelleront pas immédiatement à cette tâche de réformer le parlement n'ont pas leur place dans cette enceinte.

Jacques Lafontaine

Le mauvais spectacle du ministre Landry

Le Québec n'a pas à être fier de son ministre d'Etat au développement économique. Il aurait même de quoi rougir de la triste performance de M. Bernard Landry telle que décrite par les journalistes qui ont assisté, à Paris, à son assaut intempestif contre les représentants québécois à Ottawa.

Engagé dans une attaque à fond de train contre "l'obsession monétariste", certes blâmable, du gouvernement fédéral, ou contre son dédain envers le Québec sur la question constitutionnelle, M. Landry a vite dépassé les bornes de la bienséance politique, si telle expression existe dans son vocabulaire, puis de la convenance et du raisonnable, en cinglant violemment les représentants du Québec à Ottawa.

"Vous avez un nom pour désigner cette poignée de gens qui, pendant la guerre, coopéraient avec l'occupant" aurait-il dit à son auditoire formé des membres

de la Chambre de Commerce France-Canada, "ce nom, je l'utilise au Québec pour qualifier les Québécois qui ont fait et approuvé cette manœuvre à Ottawa. (...) C'est ignorer tout le profond mépris que nourrissent légitimement les Français pour ceux des leurs qui ont frayed avec le pouvoir nazi sous l'occupation que de ne pas saisir toute la hargne contenue dans les propos mesurés de M. Landry. Selon le journaliste Louis-Bernard Robitaille, le ministre d'Etat au développement économique du Québec aurait de plus parlé de "ceux qui trahissent leur pays", dans un échange avec l'ambassadeur canadien à Paris, M. Michel Dupuy.

En fouillant ainsi dans la poubelle de son vocabulaire, sur cette tribune inappropriée, M. Landry a entaché sérieusement son poste. La fonction de ministre demandée plus de classe qu'il n'en a montré. A M. Lévesque d'agir.

Jacques Lafontaine

BAVASSERIES

Lettre à Raynald Fréchette

Vous ne perdez jamais la carte. Vous n'êtes heureusement pas le digne fils de vos pairs, ces deux de pique qui parlent ment à l'Assemblée nationale et dont la carte de commerce est de montrer leur couleur. Non, vous êtes différent, vous aimez mêler les cartes: avec vous, un jour c'est quasi-oui, le lendemain c'est quasi-non. Bravo et merci de mettre ainsi cartes sur table. Avec vous on est sûr de ne jamais l'être, ce qui nous rassure.

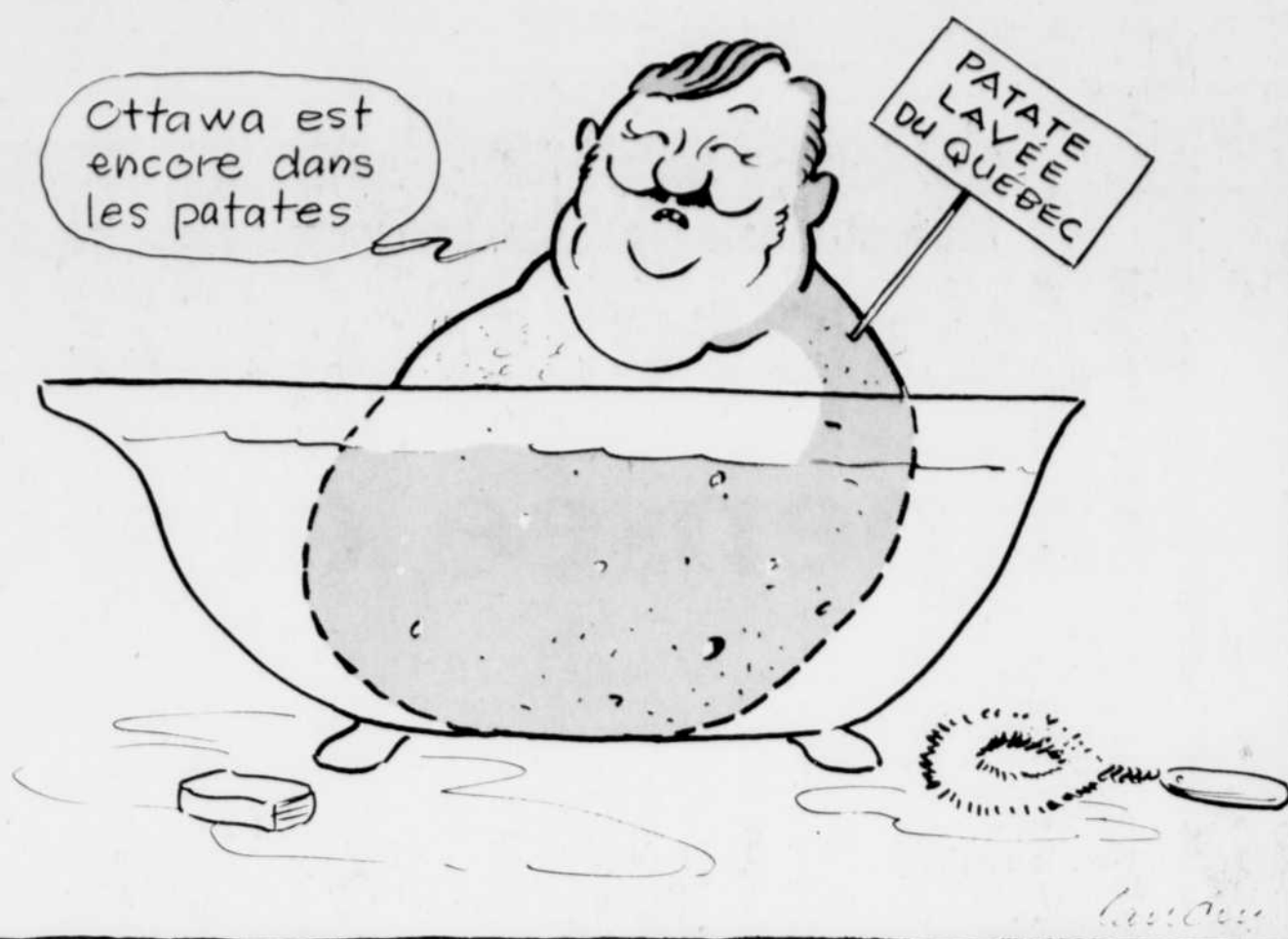
D'ailleurs vous ne vous êtes pas vraiment impliqué dans le dossier des maisons de jeu, cette affaire qu'il convient d'appeler le cas ino, ou le cas zino pour

ceux qui éludent la liaison. Tout ça c'était du bluff bien sûr, même quand vous avez dit que ce serait full ou que l'argent pousse dans les arbres du Mont Orford, ce qui est impossible: enfin quoi, la plupart des arbres du Mont Orford ne sont même pas des portefeuilles puisque ce sont des pins, des sapins ou des épinettes.

Monsieur le ministre, je sais que vous en êtes "revenu" des casinos. Ce sont des châteaux de cartes. Et puis s'il y avait un casino dans la région, il se pourrait que le rouge gagne.

Walter Hégault

Guerre des patates



ANALYSE

L'administration Reagan et les conflits en Amérique centrale et aux Caraïbes

par Antoine Merlino

WASHINGTON (AFP) - L'extension des conflits dans les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes a fait resurgir pour Washington le spectre de la "dictature marxiste" dans une région stratégiquement importante pour les États-Unis.

Particulièrement préoccupés déjà par la guerre civile au Salvador, la montée de la violence au Guatemala et la situation au Nicaragua, les États-Unis redoutent une contagion des conflits dans toute la région alors que la contestation d'un éventuel engagement militaire paraît prendre de l'ampleur dans l'opinion américaine.

Cette crainte de "nouveaux Cuba" aux portes de l'Amérique a ainsi conduit le président Ronald Reagan à présenter le 24 février dernier devant l'Organisation des États américains - dont le siège est à Washington - un programme d'aide économique aux pays d'Amérique centrale et des Caraïbes.

Dans son discours devant l'OEA, le président Reagan souligne l'importance de cette aide économique qui doit contribuer à la stabilité de la région et à la lutte contre le communisme. Cette aide, a-t-il dit, est "cinq fois plus importante" que l'assistance militaire car, a-t-il ajouté, nous ne voulons pas suivre l'exemple de Cuba en essayant de résoudre les problèmes par la force brute.

Accusant Cuba et l'URSS de soutenir "la guerre de guérilla et le sabotage économique dans le cadre d'une campagne d'exploitation des difficultés en Amérique centrale et aux Caraïbes", le président Reagan a néanmoins annoncé

qu'il demanderait au Congrès de fournir une "assistance accrue à la sécurité", en faveur des pays amis de la région.

"UN PROBLÈME NATIONAL MAJEUR"

L'influence croissante des mouvements révolutionnaires en Amérique centrale fait craindre à l'administration conservatrice du président Reagan la perte de contrôle, à terme, d'une des plus importantes voies maritimes qui assure l'acheminement vers les États-Unis de la majeure partie des importations américaines de pétrole et de matières premières.

En outre, la région des Caraïbes constitue après le Mexique, la seconde source d'immigration illégale vers les États-Unis. Aggravé par la récession économique, ce problème des réfugiés a entraîné une recrudescence des tensions sociales et raciales dans l'ensemble du pays et en particulier dans les États du Sud, en Californie, en Floride et à New York.

Comme l'a récemment déclaré, M. Thomas Enders, sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires interaméricaines, la situation en Amérique centrale et dans les Caraïbes est devenue "un problème national majeur" pour les États-Unis.

Si l'initiative du président Reagan d'aide au bassin des Caraïbes a été accueillie avec enthousiasme par les pays directement concernés, il n'en va pas de même de Cuba, du Nicaragua et de Grenade, dont les gouvernements n'ont pas manqué de dénoncer cette "nouvelle tentative de domination" par les États-Unis dans la région.

REACTIONS RÉSERVÉES EN AMÉRIQUE LATINE

En Amérique latine, les réactions ont été en général plutôt réservées, à l'exception de l'Argentine, qui vient d'ailleurs d'accorder une assistance militaire à la junte salvadorienne.

Le ministre mexicain des Affaires étrangères, M. Jorge Castaneda, a souligné dans des déclarations à la presse américaine, qu'un tel programme était sans doute "constructif et utile" au plan économique, mais il a ajouté que le président Reagan avait été "trop dur" politiquement.

Dans les milieux diplomatiques latino-américains à Washington, on a noté que pour la première fois depuis l'abandon de l'Alliance pour le progrès créée en 1961 par John Kennedy, les États-Unis admettent - paradoxalement sous la présidence d'un conservateur - que le développement économique reste la clé de la sécurité et de la stabilité dans l'hémisphère occidental.

Toutefois, l'allusion faite par le président Reagan au traité de Rio de Janeiro de 1947, qui prévoit des actions militaires communes en cas "d'agression ou de menace extérieure" a été accueillie avec une certaine préoccupation dans ces mêmes milieux.

Le Mexique, le Venezuela et le Brésil demeurent fermement opposés à toute éventuelle intervention militaire américaine dans la région, confirmant si besoin en était, que l'Amérique latine est loin de constituer un bloc monolithique appuyant sans sourcilier la politique étrangère des États-Unis dans la région.

L'OPINION DES LECTEURS

Retenez leur salaire

M. Donald Johnston
Président du Conseil du Trésor
Ottawa

CONSIDÉRANT que la grève des députés fédéraux de l'Opposition paralyse les Communes depuis le 2 mars 1982;

CONSIDÉRANT que cette grève compromet l'économie du pays qui doit primer sur les intérêts partisans des partis politiques;

CONSIDÉRANT que les députés fédéraux qui refusent d'exercer leurs fonctions ne doivent bénéficier d'aucun traitement de faveur;

CONSIDÉRANT que l'on doit agir à leur égard de la même façon qu'avec tout salarié du Canada qui refuse de travailler;

Par conséquent, par respect pour tous les salariés du pays, nous requérons du Conseil du Trésor, de retenir le salaire des députés fédéraux qui, par leurs tactiques exorbitantes et abusives, empêchent la poursuite des travaux de la Chambre des Communes.

Fédération des employés
municipaux et scolaires
du Québec
Guy Larivière
Président

Sauvez le Foyer Dominique

Mon fils Stéphan a vécu au foyer Dominique de Waterville. J'étais obligée de placer mon fils au foyer car j'avais beaucoup de misère avec lui. Donc, j'ai rencontré ma travailleuse sociale de la protection de la jeunesse et elle m'a parlé de ce foyer pour les jeunes avec des éducateurs et des éducatrices qui sont bien bons pour les jeunes.

Mon fils Stéphan y a été pendant un an et demi et il a beaucoup changé et moi aussi. Maintenant, je sais comment le prendre. Une fois par mois, j'avais toujours un entretien avec l'éducateur et aussi la travailleuse sociale. Ils m'ont beaucoup aidée, m'expliquant quoi faire avec mon enfant et moi-même.

Je tiens beaucoup à les remercier car ce sont des éducateurs et éducatrices très compétents et formidables envers nos jeunes enfants. Mon fils Stéphan est sorti depuis le mois de mai 1981 et maintenant, je suis très fière de mon fils et du foyer Dominique de Waterville. Je ne suis pas d'accord que le foyer Dominique ferme ses portes car les jeunes ont besoin d'être aidés par le foyer.

Je vous remercie en mon nom d'une heureuse mère de famille de voir que mon fils Stéphan est heureux lui aussi.

Claudette Mathieu
Sherbrooke

Une maladie mal connue

J'écris au sujet du film "Un appel au secours" présenté à la télévision mardi soir le 16 mars surtout pour l'annonce qui a été faite de ce film tant dans le télé-horaire qu'à la télévision.

En effet, que ce soit dans l'un ou l'autre des médias, on nous dit que ce sont les tribulations d'une jeune fille suicidaire... En tant qu'adolescente ayant déjà vécu l'anorexie, je déplore cette fausse présentation de l'anorexie. Ce n'est pas un suicide, c'est une maladie!

D'après ce que j'ai vécu personnellement et dans d'autres cas, c'est surtout un moyen de changer notre personne parce qu'on ne s'aime pas, en particulier notre corps, en adoptant une diète; et, à un moment donné, ça devient tellement psychologique qu'on perd le contrôle de nos actes: on ne mange plus et même si on veut manger, on ne peut pas tellement c'est ancré dans notre tête; et si ce n'est pas soigné rapidement, on peut en mourir. En plus, le fait d'avoir affaire à un psychiatre fait peur aux gens, mais dans le traitement de cette maladie, il est absolument essentiel pour faire le point sur nos relations avec notre environnement car nos relations ont certainement changé. Voir le psychiatre ne signifie pas qu'on est fou car si on est assez intelligent pour se faire soigner quand on en a besoin, ça prouve le bon sens et c'est la personne qui va vous comprendre le plus en connaissance de cause.

Bref, étant donné que cette maladie est assez récente et de plus en plus fréquente de nos jours chez les jeunes, on aurait dû porter une attention plus grande à la présentation de ce film car peut-être cela mettra-t-il des fausses idées dans la tête des gens ou encore, certaines personnes passeront à côté du film et ce sont peut-être ces personnes qui en ont le plus besoin.

Nathalie Monfette

L'OPINION DES AUTRES

Un gouvernement d'animateurs sociaux?

Du 5 au 7 avril prochain aura lieu à Québec le Sommet de la récession. C'est le nom qu'a donné à cette nouvelle rencontre socio-politique le gouvernement du Parti Québécois. (...)

Pourquoi tenir ces espèces d'états généraux du Québec où tout le monde doit venir, sauf le gouvernement fédéral qui est pourtant intervenant particulièrement pesant dans l'économie québécoise. (...)

Que peut-on espérer de ce sommet, pour le moins spécial? Québec affirme qu'on n'y discutera pas avec les syndicats des prochaines négociations de la fonction publique. Pourtant, l'absence de contrôle sur les traitements et les dépenses générales de la fonction publique ne constitue-t-il pas le principal problème qui confronte l'économie du Québec?

Et pourquoi tenir ce sommet? Les ministres des Finances, de l'Industrie et du Commerce et le ministre d'Etat au développement

économique n'ont-ils pas toutes les ressources nécessaires pour assainir le climat économique? (...)

Il ne sert à rien de tenir ce sommet si la conclusion qui en résultera est que "les Québécois sont déçus par la politique de taux d'intérêt élevés d'Ottawa et son refus de renouer les accords fiscaux qui privent le Québec de plus de \$600 millions". Le ministre Denis La- zure, ministre d'Etat au développement social, vient juste de le dire en annonçant ce sommet.

Quant au ministre Landry, il vient de promettre que le programme d'urgence "tant attendu" d'assistance aux PME sera rendu public d'ici à quelques semaines. Et que les détails seront déterminés au sommet. Est-il nécessaire d'avoir l'accord des syndicats, associations de consommateurs et cultivateurs pour accoucher de ce programme gouvernemental. (...)

Le gouvernement du Québec peut-il nous assurer que son Sommet sur la récession sera autre

chose qu'un happening, manifestation exutoire de son incapacité à diriger? En sortira-t-il encore seulement des "idées de développement" et des "projets de concertation"? (...)

Si oui, il faudra en conclure que le gouvernement du Parti Québécois n'est rien d'autre qu'un gouvernement d'animateurs sociaux jouant aux développeurs économiques.

Dans la population, l'appel au Sommet de la récession sonne faux. Ce n'est pas seulement du ralentissement économique dont se plaignent les citoyens, mais surtout du fardeau conséquent et insupportable des taxes et impôts. (...)

Voilà le véritable problème qui devrait préoccuper le gouvernement: l'alourdissement de la fiscalité directe et indirecte. Il n'y a pas lieu de tenir une kermesse sur le sujet de la récession.

Jacques Forget
Finance

les opinions... les documents... les analyses... les sondages...

L'OPINION DES LECTEURS

Tissu d'inexactitudes

NDLR Tel que confirmé au téléphone par le signataire, les reproches exprimés dans cette lettre ne s'adressent pas à La Tribune mais bien à l'organisme Estrie-France et à son président Jean Lassire.

La Tribune de Sherbrooke, dans son édition du 20 janvier 1982, publiait un article truffé d'erreurs, d'inexactitudes et de faux renseignements au sujet des activités et services rendus aux membres de Québec-France. Dans ce contexte, l'Association croit nécessaire de faire une mise au point.

L'Association Québec-France vise à concrétiser la communauté de langue et d'origine qui existe entre le Québec et la France, à promouvoir les liens d'amitié entre ces deux pays, et à faire connaître ceux-ci à ses membres. Nos statuts le disent clairement, et notre action le prouve à la grande satisfaction de la majorité de nos membres. A ces fins, l'Association basée au Québec procède à des échanges constants et privilégiés avec France-Québec, son association-sœur d'outre Atlantique. Nos deux associations possèdent chacune un secrétariat national qui assure la permanence des contacts entre elles et avec les sections qui couvrent presque tout le territoire habité de nos deux États; ainsi, 40 sections françaises et 15 québécoises possèdent un très haut degré d'autonomie. L'article 57 de nos règlements se lit comme suit:

"Chaque section régionale s'emploie à réaliser dans le territoire qu'elle couvre les objectifs généraux visés par l'Association. A cette fin, elle dispose de toute la latitude nécessaire, sous réserve du respect des présents statuts et des décisions du conseil d'administration. Elle doit de plus participer aux activités générales ou régionales de l'Association".

Afin de réaliser ses mandats, l'Association Québec-France offre à ses sections et à ses membres la possibilité d'acheter des billets d'avion groupés de l'agence Tourbec, soit celle qui a présenté les offres les meilleures. Or, contrairement aux déclarations de monsieur Lassire, il est illégal, pour une agence, de consentir des prix de vente de billets inférieurs à ceux autorisés par le ministère fédéral des Transports. En fait, c'est sous forme de "gratuité" (billets gratuits pour un nombre déterminé de billets achetés aux tarifs légaux) que les agences peuvent offrir des conditions plus avantageuses qu'à un autre. Or, sur ce point, monsieur Lassire parle d'une gratuité pour 15 billets achetés; il ignore certainement que l'Association offre beaucoup mieux à ses sections (une gratuité pour seulement 12 billets achetés), sans parler d'autres billets offerts gratuitement aux sections et aux membres à diverses occasions: présentation de projets, choix annuel de deux sections, tirage de financement, tirage chez nos membres en règle, etc...

Il est aussi vrai que nos deux Associations collaborent étroitement entre elles pour organiser l'hébergement de nos membres qui se rendent en France et vice versa. Dans certains cas, l'hébergement est gratuit. Mais il ne s'agit pas là d'une règle générale, non plus que d'un service ouvert à tout regroupement de personnes aimant la France... Monsieur Lassire leurre donc les éventuels membres de son hypothétique "mouvement" en leur promettant l'accès à des "services" qui sont et demeureront réservés aux membres des Associations Québec-France et France-Québec!

Le secrétariat de France nous a d'ailleurs déjà confirmé qu'il ne traiterait pas avec monsieur Lassire. Ce dernier fait preuve de mauvaise foi en faisant de telles déclarations, et démontre une méconnaissance des mécanismes de fonctionnement de l'Association et des services qu'elle rend à des membres de toutes les régions.

En fait, monsieur Lassire aurait dû savoir que l'Association Québec-France est régie par un conseil d'administration national composé d'élus et en majorité de présidents de sections régionales réparties sur le territoire québécois: Centre du Québec, Granby, Havre St-Pierre, La Cuvée (Abitibi-Témiscamingue), Laval-Laurentides, Louis Hémon (Saguenay Lac St-Jean), Manicouagan, Montréal, Outaouais, Québec, Rimouski-Neigette, Rivest-Richelieu, Sept-Îles, Sherbrooke et Trois-Rivières. On ne peut donc certainement pas prétendre que l'Association est téléguidée de Québec et que les sections régionales manquent de pouvoir et de latitude nécessaires pour réaliser ses projets ou programmes. Fait à noter, la section de Sherbrooke a deux représentants sur ce conseil.

Si monsieur Lassire est ses acolytes avaient des doléances à faire au sujet des services offerts par l'Association, pourquoi n'en ont-ils jamais saisi le bureau de direction et le conseil d'administration? C'est pour le moins étrange...

Nous doutons fortement que l'approche développée par monsieur Lassire puisse améliorer les amitiés et les rencontres franco-québécoises, car la zizanie a toujours engendré la zizanie.

Certes, nous regrettons vivement la surveillance d'une telle situation, pénible pour tous, aussi bien pour les membres de la section régionale de Sherbrooke que pour les membres-administrateurs de l'Association.

Nous souhaitons que cette section retrouve son allant de naguère et ainsi rende à ses membres les services qu'ils sont en droit de recevoir.

Marcel Fournier
Association
Québec-France
Longueuil

Comment vous prendre au sérieux M. le ministre Léger?

M. Marcel Léger
Ministre de
l'Environnement
Québec

Hier soir, mercredi 10 mars, je vous ai vu et entendu aux nouvelles de Radio-Canada alors que vous étiez interviewé aux États-Unis concernant le problème des pluies acides. Ce matin, je vous ai également entendu à Radio-Canada au cours d'une entrevue sur le même sujet.

Vos propos démontrent un souci évident d'exiger de nos voisins du Sud de diminuer la pollution de notre air québécois. L'image que vous employez, à savoir que "l'air n'est pas une poubelle" est très percutante, mais elle aurait plus d'impact si vous n'aviez pas la "pipe" à la main pour le dire.

Je me demande dans quelle mesure nos "voisins" vont vous prendre au sérieux?

Vous savez sans doute, Monsieur le ministre de l'Environnement, que pour les non-fumeurs et les ex-fumeurs, les fumeurs sont des "pollueurs" de l'air et particulièrement les fumeurs de pipe! Sans compter l'illogisme de parler de salubrité de l'air avec un instrument pollueur à la main.

Serait-ce plus facile de demander aux autres de faire ce qu'on ne peut faire soi-même?

Vous dites qu'une année d'élection aux États-Unis est particulièrement bien choisie pour obtenir gain de cause par l'entremise de la sensibilisation de l'opinion publique. Est-ce à dire que la majorité des non-fumeurs québécois devra attendre une année d'élection pour obtenir une loi qui protégera les non-fumeurs dans les endroits et transports publics?

Déjà, en 1979, une étude du Conseil consultatif de l'Environnement vous recommandait de légiférer à ce sujet.

L'opinion publique vous a fait savoir son désir à ce sujet par des pétitions signées par des dizaines de milliers de Québécois.

Ce que les 4.000.000 de non-fumeurs et d'ex-fumeurs désirent c'est une loi qui interdise de polluer "l'air" par la fumée de tabac dans les endroits et transports publics; cela n'empêche pas de prévoir dans ces endroits des "lieux fermés" où les fumeurs

pourront s'adonner à leur plaisir en toute quiétude et sans atteinte au droit de la majorité, de respirer un air salubre.

Car la liberté de polluer ne prévaut en aucun temps sur celle de respirer un air sain.

Monsieur le ministre de l'Environnement, je crois que nos "voisins" vous prendront plus au sérieux dans votre campagne d'épuration de l'air québécois si vous avez le courage de faire accepter par vos collègues ministres le dépôt du projet de loi pour la protection des non-fumeurs à l'Assemblée nationale.

Soyez assuré, Monsieur le ministre, de mon entière collaboration à la cause de l'épuration de l'air québécois.

L'éducatrice
responsable
Rachel Bureau
infirmière
Association
pulmonaire
du Québec

M. Irénée Pelletier
Député fédéral
Comté de Sherbrooke

Questions humaines posées sous différentes facettes:

Qu'est-ce que tu fais dans la vie? Quelle profession exerces-tu? Dans quel domaine est-ce? Questions diverses qui ont toutes pour but d'évaluer la personne à qui on s'adresse. Questions qui ont aussi pour but d'évaluer si on peut tirer profit d'une nouvelle connaissance.

Comment évaluer cet être humain qui nous fait face?

Sur quel barème juger sa rentabilité immédiate?

T4 et TP4 pourraient en être un. De \$10.000 à \$15.000 par année selon l'oeil de l'observateur pourrait être un bon humain à qui vendre ou encore à qui faire profiter d'une carte de crédit pour qu'il puisse bénéficier des ventes. De \$20.000 à \$25.000 annuellement représente une classe avec laquelle il faut bon boire. Assez de vivant et pas trop de

Comment évaluer la rentabilité de quelqu'un

problèmes financiers pour nous tomber sur les nerfs. De \$25.000 à \$30.000 par année, voici une classe avec laquelle il faut bon s'associer, soit-on jamais. De \$35.000 à \$50.000 et plus: classe avec laquelle il faut absolument lier contact. Champagne, vin et fromage remplacent bière, emprunt et hot dog. Si vous doutez de cette équation, regardez l'association des Jésuites avec la classe défavorisée des pays du Tiers Monde; un chef spirituel est à leur dicter une réorientation urgente. Laissez les gros T4 et TP4 diriger et ne vous occupez que de l'association spirituelle un point c'est tout.

Si vous doutez encore de ces équations et ne voulez pas vous associer à ces critères d'évaluation, il reste encore le barème mystique, soit un paquet de nouvelles sectes religieuses qui n'ont pour but que la tranquillité de votre âme.

Non, l'être humain n'égale pas T4 et TP4 ni dans son cas E=Mc2 mais il faut constater qu'un paquet d'énergies jeunes sont stagnantes, qu'un paquet de masses monétaires sont retenues par la banque du Canada et que les créanciers se rapprochent de tous avec le carré de la vitesse de la lumière.

Arrêter un peuple et le faire réfléchir sur son niveau de vie d'accord.

E=MC2 énergie humaine-masse monétaire par le carré de la distance des créanciers.

L'énergie de l'humain a souvent un parallèle avec la masse monétaire dont il dispose. Le signe de \$ est souvent synonyme de pouvoir d'accomplissement. C2, soit le carré de la distance avec les créanciers est toujours très important.

ASSEMBLEE PUBLIQUE D'INFORMATION

POUR LA POPULATION DE SHERBROOKE ET DE LA REGION

CONVOQUEE PAR:

LE RELAIS ST-FRANCOIS INC.

CENTRE D'ACCUEIL POUR MESADAPTES SOCIO-AFFECTIFS POUR GARÇONS ET FILLES DE 6 A 18 ANS

ORDRE DU JOUR

1. Mot du président
2. Présentation des services
3. États financiers
4. Réponse aux questions de l'assistance

DATE: Mardi, le 23 mars 1982

LIEU: Le Relais St-François Inc.
3850, rue Hamel
Sherbrooke, Qué.

HEURE: 19:30 heures.

André Noël, président
Conseil d'administration
LE RELAIS ST-FRANCOIS INC.

78779

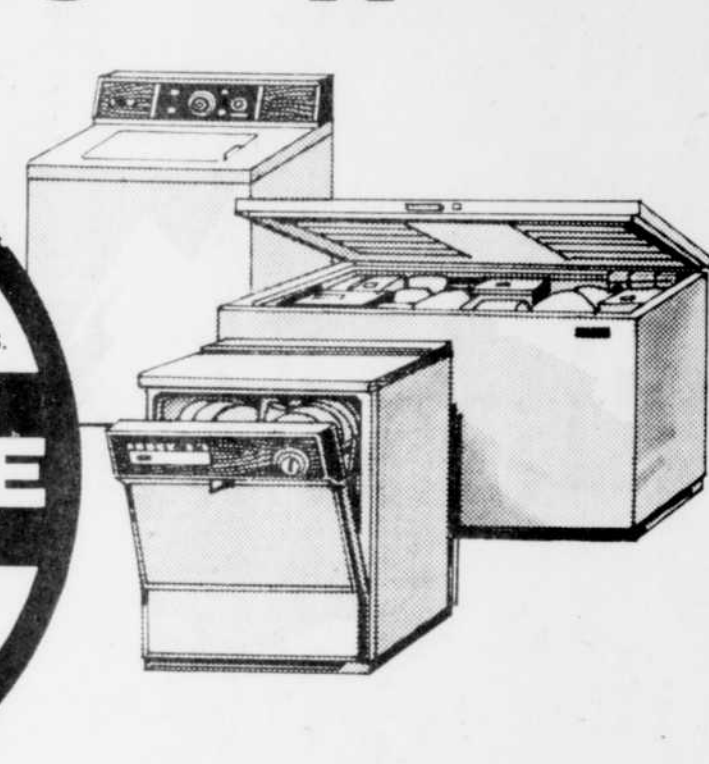
Faites de grosses économies quand vous achetez vos gros appareils.



This appliance
model # 1234567890 uses
123 kWh
of electricity per month when
tested in accordance with CSA standards.

ENERGUIDE

Cet appareil, de modèle n° 1234567890
vérifié conformément aux
normes de l'ACNOR, consomme
123 kWh
d'électricité par mois.



Recherchez l'étiquette "Énerguide".

Lorsque vous achetez un appareil électroménager, il y a deux étiquettes que vous devez regarder: l'une qui vous donne le prix de l'appareil, l'autre qui vous donne la quantité d'électricité requise pour le faire fonctionner.

Jusqu'à récemment, il n'y avait pas d'étiquette indiquant la consommation d'énergie. On achetait sans trop savoir ce qu'on aurait à déboursier par la suite. Maintenant, on trouve une deuxième étiquette: celle d'Énerguide.

Qu'est-ce qu'Énerguide?

Il s'agit d'un programme d'étiquetage des appareils électroménagers en vertu duquel des étiquettes indiquant la consommation d'énergie sont apposées sur les nouveaux réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselle, lessiveuses et cuisinières vendus au Canada. Mis sur pied par le Gouvernement du Canada, ce programme est dirigé en collaboration avec des associations de consommateurs, des fabricants et détaillants d'appareils électroménagers, des services d'électricité et des gouvernements provinciaux.

Énerguide vous permet de comparer.

Énerguide vous aide, vous le consommateur, à faire un meilleur choix. En comparant les cotes de consommation d'énergie des différents appareils, vous pourrez économiser, à la longue, beaucoup d'énergie et d'argent.

Comment lire l'étiquette Énerguide?

L'étiquette apposée sur chaque appareil indique le nombre de kilowattheures (kWh) d'électricité consommés par cet appareil pendant un mois d'utilisation normale. L'Association canadienne de normalisation fait subir un test à tous les appareils ainsi étiquetés et établit leur consommation. Le chiffre indiqué n'est pas nécessairement exact, car les essais ne tiennent pas compte des conditions qui règnent dans votre maison. Il doit être utilisé à des fins de comparaison entre les différents modèles.

Pour convertir en dollars le nombre de kWh figurant sur l'étiquette, il suffit de multiplier ce nombre par le coût d'un kWh

dans votre région. (La moyenne nationale est actuellement de 4¢ le kWh). Le résultat représente le coût de l'électricité requise pendant un mois.

kWh par mois x cents par kWh = coût par mois.

Combien votre appareil vous aura-t-il coûté dans 15 ans?

Pour vraiment saisir l'importance d'Énerguide, calculez l'énergie consommée pendant la durée de l'appareil. Un appareil électroménager dure en moyenne 15 ans, ou 180 mois.

En multipliant le coût mensuel par 180, vous obtiendrez un chiffre impressionnant. Ce chiffre sera même en deçà de la réalité, car il ne tient pas compte des hausses de prix au cours des 15 prochaines années.

Deux modèles de réfrigérateurs.

Le ministère de la Consommation et des Corporations du Canada publie chaque année les cotes de consommation Énerguide des nouveaux appareils. Les exemples suivants sont tirés de la liste des réfrigérateurs de 1981:

Modèle et mode de dégivrage	Nbre total de pi ³	kWh/mois
Modèle A— Deux portes, congélateur supérieur, sans givre	18,2	117
Modèle B— Deux portes, congélateur supérieur, sans givre	17,1	190

Sur une période de 15 ans, le modèle A, malgré sa taille légèrement supérieure, coûterait en énergie une somme de \$42,40 \$ (à un prix constant de 4¢ le kWh). Le modèle B coûterait 1 368 \$. Une différence de \$25,60 \$.

Payer un peu plus cher pour mieux économiser.

Les appareils dont la cote de consommation Énerguide est plus faible peuvent coûter

un peu plus cher à l'achat; ils ont habituellement un meilleur isolant, des moteurs plus durables et des organes de commande plus complexes. Toutefois, comme le démontre l'exemple ci-dessus, la valeur de l'énergie qu'ils permettent d'économiser pendant toute leur durée compense amplement le surplus d'argent que vous débourserez à l'achat.

Aussi, lorsque vous achetez un nouvel appareil électroménager, lisez les deux étiquettes, faites quelques calculs et choisissez le modèle qui revient le moins cher, non seulement à l'achat, mais pendant toute la durée de l'appareil.

Énerguide profite à tout le monde!

Non seulement le programme Énerguide permet-il aux consommateurs de faire des comparaisons, mais il incite aussi les fabricants à améliorer le rendement énergétique de leurs appareils. Déjà, on constate des améliorations notables, et les spécialistes prévoient que d'ici quelques années, les appareils électroménagers consommeront près de 40% de moins d'électricité sans que leur rendement ne soit diminué. Voilà qui prouve sans équivoque que la force de persuasion du consommateur et l'innovation industrielle vont de pair.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez utiliser ce coupon-réponse:

Postez à: Gouvernement du Canada
Énergie, Mines et Ressources Canada
C.P. 3500, Succursale "C"
Ottawa (Ontario) K1Y 4G1

J'aimerais recevoir le Répertoire Énerguide pour les appareils suivants:
Réfrigérateur, congélateur, cuisinière ☐
Lessiveuse, lave-vaisselle ☐

Nom (en lettres majuscules)
Initiales
Adresse
Ville
Province Code postal
N° de téléphone

☐ en français ☐ en anglais

L'économie d'énergie à la maison: un des objectifs du PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL DU CANADA

L'actif de la Caisse de dépôt s'est accru de 2 milliards \$ en 1981

QUEBEC (PC) - Pour la première fois dans l'histoire de la Caisse de dépôt et placement du Québec, en 1981, l'accroissement des biens sous sa gestion a dépassé les \$2 milliards au cours de l'année.

La CDPQ a connu une des années les plus actives de son histoire et la valeur des biens placés sous sa gestion est passée de \$11.7 milliards à \$13.9 milliards.

L'augmentation de \$2.2 milliards résulte du revenu net de l'exercice s'élevant à \$1.3 milliards, des contributions nettes des déposants de \$732.3 millions et des gains nets de \$87.4 millions sur ventes de titres.

Ce sont là les faits saillants du rapport annuel de la CDPQ, déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances Jacques Parizeau.

"Le niveau très élevé qu'ont atteint les taux d'intérêt en 1981 a provoqué une chute dramatique de la valeur des titres à revenu fixe," souligne M. Jean Campeau, président et directeur général de la CDPQ.

La prépondérance de ces titres dans l'ensemble des portefeuilles de la CDPQ a contribué à accentuer l'écart existant déjà entre la valeur des placements inscrite aux états financiers et leur valeur de réalisation, a-t-il dit.

"Toutefois, les efforts de planification entrepris dès 1980 ainsi que le programme d'investissement de 1981 ont permis de ramener la proportion des titres à revenu fixe dans l'ensemble des placements à long terme de 86.4 pour cent à 82 p.c. et, en conséquence, de porter celle des titres à revenu variable à 18 p.c."

Les contributions nettes des déposants - dépôts reçus moins les retraits effectués - ont baissé de 17.5 p.c. en 1981.

Comme en 1980, le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics - RREGOP - a été en 1981 le plus important déposant, ses contributions montrant une augmentation annuelle de 16.9 p.c. au cours des cinq dernières années.

La Régie des rentes du Québec demeure le plus important déposant de la CDPQ, mais sa part relative décroît régulièrement et ne représentait plus que 56 p.c. des fonds en fin d'exercice, en regard de 58.7 p.c. en 1980 et de 62.4 p.c. en 1979.

Plongé dans deux crises économiques

Le Québec doit faire un virage pour retirer son dû d'ici 2 ans

(Alain Cousineau)

par Gilles Fisette

SHERBROOKE — "Il n'y aura pas de miracles économiques au Québec demain matin. Les avertissements servis il y a quelques années n'ont pas été suivis par le gouvernement québécois. Toutefois, tout n'est pas perdu. Il y a un virage à faire présentement au Québec et il faut le prendre aujourd'hui si l'on désire que l'économie québécoise retire son dû d'ici deux ou trois ans."

Tel est le message qu'a livré le directeur du Parti libéral du Québec, M. Alain Cousineau, alors qu'il était l'orateur invité au récent souper-causerie de l'Association des directeurs de crédit de l'Estrie, un organisme qui regroupe une centaine de membres.

Invité à décrire l'état actuel de l'économie du Québec et les moyens mis de l'avant par son parti politique afin d'y remédier, M. Cousineau a admis que les membres du gouvernement avaient raison lorsqu'il imputait la piètre performance de l'économie québécoise à des facteurs extérieurs. Toutefois, souligne-t-il, ils omettent des facteurs qui sont, eux, intérieurs et inhérents au gouvernement et à sa philosophie politique.

Pour prouver ses dires, M. Cousineau a mis en relief le fait que le Québec a enregistré une performance nettement moins éloquent que la moyenne

nationale notamment au chapitre du chômage et des taxes.

"Comment voulez-vous qu'un investisseur soit intéressé à investir au Québec lorsqu'il constate que les taxes y sont plus accablantes qu'ailleurs et que le climat des relations de travail y est défavorable", de dire M. Cousineau.

Deux crises

Au Québec, avance M. Cousineau, il y a deux crises économiques. Il y a celle que vit l'ensemble du monde nord-américain et européen. Il y a également celle particulière au Québec "une province qui n'est plus compétitive, un endroit où il est moins bon à travailler et investir."

Selon M. Cousineau, il est temps de mettre un frein. "Le terrain perdu ne sera pas récupéré mais il faut apporter les changements nécessaires afin de modifier cette position du Québec."

Et ce changement, M. Cousineau le voit dans "les six raisons qui font que le Québec n'est plus compétitif: l'incertitude à cause du projet du PQ, l'incohérence face aux compagnies et aux investisseurs, l'hostilité envers le secteur privé et qui est affichée par les nationalisations, le taux d'impositions de toutes sortes plus élevé au Québec, les réglementations plus sévères et plus complexes, le climat des relations de travail..."

Interrogé sur ce que préconise son parti, M. Cousineau a parlé d'un nouveau contrat social où l'individu aura un fardeau fiscal moins lourd et où l'entreprise retrouvera sa place. "Un document de communications du Parti québécois publié récemment donne une nouvelle orientation à ce parti politique, à croire que le document a été écrit par un libéral. On y parle de revaloriser l'entrepreneuriat. Le Parti libéral dit que c'est dans cette voie que doit s'orienter le Québec afin de devenir synonyme de compétitivité confiante et audacieuse tant à l'échelle du Canada que du continent nord-américain."

Des représentants syndicaux ont ajouté que les carnets de commandes étaient fort bien garnis.

maine dernière. Ce comité regroupe des représentants des syndicats, des cadres et de la compagnie.

La semaine dernière, 18 employés avaient été mis à pied et six autres devaient l'être mardi de cette semaine. Le comité de protection de la main-d'œuvre doit se réunir à nouveau jeudi prochain.

Un porte-parole du conseil municipal de Bécancour a confié au

Uniracor Ltée fonctionnait avec des capitaux en majorité italiens.

Uniracor ferme ses portes

BÉCANCOUR (PC) — A la suite d'une prise de possession par la Banque canadienne impériale de Commerce, l'entreprise Uniracor Ltée, spécialisée dans la fabrication de tuyaux de métal, a fermé ses portes.

C'est lors d'une rencontre à la cafétéria de l'usine, mardi, que les employés ont appris la mauvaise nouvelle. En plus des cadres, 196 employés d'usine et une vingtaine d'employés de bureau se retrouvent sans travail.

Vendredi dernier, un avis paraissait faisant état d'un contrat signé le 27 octobre 1978 et en vertu duquel toutes les créan-

ces présentes et futures de Uniracor Ltée avaient été vendues à la banque.

L'avis avait été enregistré le 2 novembre 1978 au Bureau d'enregistrement de Montréal et signé par le directeur adjoint de la Banque canadienne impériale de Commerce, M. Jean Desbiens.

M. Desbiens a confirmé mercredi la fermeture d'Unira-

cor. Il a ajouté que les intentions de la banque étaient de trouver un acheteur dans les plus brefs délais pour éviter que l'usine se détériore.

Pas une surprise

Selon les commentaires recueillis mercredi, la fermeture de Uniracor n'est pas une surprise.

M. Gilles Lefebvre, président du syndicat des employés d'usine (CSD), a confié qu'un comité de protection de la main-d'œuvre avait été formé la se-

VOUS, QUI CONDUISEZ UN CYCLOMOTEUR!



Conduire prudemment, c'est important pour vous. C'est important aussi pour la qualité de la vie sur les routes du Québec. Bien conduire, en fait, c'est l'affaire de tout le monde. C'est pourquoi il y a un nouveau Code de la sécurité routière.

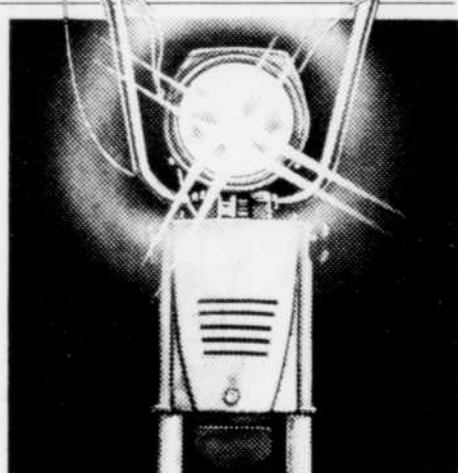
Certaines mesures de ce Code entreront en vigueur le 1^{er} avril. Si vous conduisez un véhicule à deux roues muni d'un moteur d'une cylindrée d'au plus 50 cm³ et d'un pédalier (CYCLOMOTEUR) ou un véhicule muni d'un moteur d'une cylindrée d'au plus 125 cm³ (VELOMOTEUR), ces mesures vous concernent directement. Voici ce que les conducteurs et futurs conducteurs de cyclomoteurs et de vélomoteurs doivent savoir:

Casque protecteur

Vous savez déjà que tous les motocyclistes portent un casque protecteur lorsqu'ils se promènent en moto. Désormais, sur votre cyclomoteur ou vélomoteur, vous devrez également porter un casque protecteur. Peut-être en portiez-vous déjà un! Après tout, ce n'est pas une question de puissance de moteur... Même à 15 km/h un choc à la tête peut être fatal!

Phare

Parce qu'il est essentiel d'être vu, et bien vu, les conducteurs de cyclomoteurs et de vélomoteurs devront circuler en laissant allumé le phare avant de leur véhicule en tout temps, comme les motocyclistes. Les conducteurs de vélomoteurs quant à eux, doivent détenir un permis de conduire leur donnant accès à ce type de véhicule.



Permis et autorisation

Pour conduire un cyclomoteur, il faut être âgé d'au moins 18 ans; si l'on est âgé de 14 à 18 ans, il faut détenir une autorisation écrite de ses parents. L'an prochain, en 1983, la personne de 14 ans et plus n'ayant pas de permis de conduire devra obtenir un certificat de compétence pour conduire un cyclomoteur.

Si vous désirez plus de renseignements sur le Code de la sécurité routière, communiquez avec le Centre de renseignements de la Régie: Région de Québec: 643-7620 Région de Montréal: 873-7620 Ailleurs au Québec: 1-800-361-7620



Régie de l'assurance automobile du Québec



ÇA PREND UN ALLEMAND POUR PARLER D'UNE ALLEMANDE.

À La Maison de l'auto, c'est avec un Allemand que vous parlerez de la BMW. Parce que personne ne peut mieux vous faire découvrir les qualités d'une BMW. C'est une question d'affinités. Tout dans une BMW traduit le caractère allemand: Son efficacité. Son rendement. La rigueur de sa conception. Sa maîtrise de la technologie. Pas surprenant que les meilleures voitures au monde soient allemandes!

Avec de telles voitures, pas de compromis. Il faut une équipe de marque. Et l'équipe de La Maison de l'auto c'est une véritable équipe d'experts. Des représentants qui connaissent la BMW

sur le bout de leurs doigts. Des mécaniciens de première classe qui sont tous passés par l'école BMW. Et bien sûr, un Allemand qui, depuis le temps qu'il est au pays, connaît parfaitement les besoins des Québécois.

À La Maison de l'auto, la BMW n'a plus de secret pour personne.

OFFRE SPÉCIALE D'ESSAI

Et elle n'en aura plus pour vous si vous profitez de notre offre d'essai routier du 15 au 31 mars 1982.

Une occasion unique de juger de ses performances!



MAISON DE L'AUTO RH inc.
4364, boul. Bourque
Rock Forest 564-0777

L'équipe de marque...

Enthousiasme dans les rangs du NPD à la suite du dernier sondage Gallup

Par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — On pavoisait hier chez les néo-démocrates à l'annonce du récent sondage Gallup révélant que cette formation politique avait fait un bond sans précédent de six pour cent dans les intentions de vote. Le NPD atteint 26 pour cent du suffrage populaire, un record inégalé depuis 1967 pour ce parti.

Visiblement heureux du récent sondage, le leader néo-démocrate Ed Broadbent, avant d'entrer au caucus de son parti où l'attendaient des députés enthousiastes, a soutenu qu'il voyait là une conséquence de l'achar-

nement de son parti sur les questions économiques.

Il a aussi rappelé que son parti s'était concentré sur des questions comme les taux d'intérêt et le chômage, où libéraux et conservateurs n'avaient pas montré

autant de détermination.

Dans son plus récent sondage, publié hier, la firme torontoise Gallup montre que si une élection s'était tenue le 4 février, les conservateurs auraient attiré 36 pour cent des suffrages, contre 35 pour cent pour les libéraux et 26 pour cent aux néo-démocrates. Effectué au début de février, le sondage ne témoigne toutefois pas des retombées qu'aura eu dans l'opinion publique la crise parlementaire, qui aura paralysé les

travaux des Communes pendant quinze jours.

Baisses

Pour les conservateurs et les libéraux, ces résultats constituent des baisses respectives de quatre et trois points par rapport au mois précédent.

A l'entrée de la réunion hebdomadaire du caucus de son parti, le chef tory Joe Clark a soutenu "que l'opinion publique était fort changeante" et que les résultats n'avaient rien à voir avec la question du leadership de son parti. "Je suis heureux de voir que nous sommes en avance depuis six mois de suite; j'aurais évidemment préféré voir un écart plus marqué avec les libéraux", a-t-il dit.

Du côté libéral, on n'a pas manqué d'interpréter ce sondage comme une preuve flagrante que les tories n'avaient pu capitaliser politiquement sur un mécontentement normal en période de difficultés économiques.

Pour le ministre de la Consommation et organisateur en chef de son parti au Québec, M. André Ouellet, ces résultats sont un reflet normal d'une période économique difficile. "Ce qui est significatif, c'est que le principal parti d'opposition n'a pas pu prendre avantage de la situation", a dit M. Ouellet.

Négociations intensives pour relancer le projet Alsands

WINNIPEG (PC) — Le ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, et son homonyme de l'Alberta, M. Merv Leitch, se sont engagés mercredi à tout faire pour en arriver, au 31 mars le plus tard, à une décision sur l'avenir du projet Alsands.

"Tout les deux, nous faisons de notre mieux pour agir avant cette date," a déclaré M. Lalonde aux journalistes. Les ministres et leurs adjoints venaient de tenir une réunion, qui a duré trois heures, dans un hôtel du centre ville.

C'est à la fin du mois que prend fin l'accord entre les trois membres subsistant d'un consortium qui s'est engagé à exploiter les sables bitumineux du nord de l'Alberta. Mais ce projet énergétique n'a connu que des avatars.

Cinq des huit partenaires dans le projet ont abandonné, en se plaignant que les gouvernements fédéral et albertain ne leur laissent pas suffisamment de revenus.

M. Leitch a noté pour sa part que les négociations pouvaient se poursuivre au-delà du 31 mars.

"Je pense bien qu'il existe toujours une possibilité de modification, mais pour l'instant présent il s'agit d'une date importante".

Aucun des deux ministres n'a voulu discuter des détails de leur échange de mercredi. M. Lalonde a indiqué que la prochaine étape allait être une rencontre avec les dirigeants d'Alsands.

"Comme vous le savez, nous avions déjà présenté une dernière proposition; aussi, j'en suis arrivé à la conclusion que, lorsqu'il est question d'énergie, il ne faut jamais parler de choses finales."

42 pairs participeront au débat constitutionnel

LONDRES (PC) — Quarante-deux pairs ont annoncé leur intention de participer, jeudi, au débat en deuxième lecture sur la résolution constitutionnelle canadienne, à la Chambre des lords.

Malgré le grand nombre d'orateurs, le débat ne devrait pas durer plus d'une journée, de sorte que l'étude en comité pourra se faire mardi prochain et la troisième lecture le 25 mars.

Il ne manquera plus, alors, que la proclamation royale.

Dès son arrivée à Londres, mercredi, le ministre canadien de la Justice, M. Jean Chrétien, a eu un entretien avec la baronne Young, leader du gouvernement à la Chambre haute. Jeudi, M. Chrétien doit assister au débat de la galerie des visiteurs.



CORRECTION

Dans notre cahier publicitaire

"CASSONS LES PRIX" du 16 mars 82.

on aurait dû lire:

FROMAGE GOUDA

de Ice

Fromagerie

OKA

kg 10,12 lb 4,59

Nous nous excusons auprès de notre clientèle

79550x

Vente

DÉBUTANT JEUDI 18 MARS

**MEUBLES
ÉCHANTILLONS
DE PLANCHER**

Le Bahutier

**ÉPARGNEZ
10-15
20%**

La Vieille Ecole

Les spécialistes du meuble traditionnel

6484 boulevard BOURQUE Tél.: (819) 864-6100 Rock Forest

- Tables - Chaises
- Bahuts - Vaisseliers
- Encoignures - Lits
- Commodes - Tables
 de chevet - Armoires
- Bibliothèques - Sofas
- Causeuses - Fauteuils
- Tables de salon
- Miroirs - Patères
- Coffres — Etc.

Il y a 19 banques au Québec. Vous pouvez faire affaires avec la 1^{ère} en importance: la Banque Nationale.

Le plus important réseau bancaire au Québec

Le marché bancaire au Québec est un marché important. 19 institutions se font concurrence pour le desservir. La Banque Nationale arrive en tête de peloton avec le plus grand réseau bancaire de la province. Et vous, où que vous soyez au Québec, pouvez faire affaires avec la Banque Nationale, parce que nous comptons des succursales dans toutes les régions.

Un réseau qui sera de plus en plus efficace

Nous sommes en train de terminer la phase de rationalisation du réseau de la Banque Nationale. À la suite de la fusion qui a donné naissance à la banque, nous nous sommes retrouvés avec des succursales face à face, dans la même rue, dans le même centre commercial ou tout simplement trop rapprochées pour pouvoir donner leur pleine mesure. Nous avons mis en œuvre un programme qui, en 30 mois, permettait d'éliminer plus de 250 succursales improductives. Ce programme se termine très bientôt. Après cette opération, nous serons toujours à la tête du plus important réseau bancaire au Québec. Il comptera alors plus de 500 succursales, c'est-à-dire au-delà de deux fois plus que la plus proche banque concurrente.

Notre réseau deviendra ainsi très efficace car toutes ses succursales seront des succursales stratégiques qui pourront donner un rendement à la mesure de leur potentiel et un service d'autant meilleur.

Des chiffres éloquentes: 1^{ère} au Québec, 6^e au Canada, 24^e en Amérique

La Banque Nationale est donc la plus grande banque au Québec et avec ses actifs de près de 20 milliards de dollars*, elle se place au 6^e rang des banques canadiennes. En soi, ces chiffres sont intéressants et ce qui est encore plus remarquable, c'est que sur les quelque 15 000 institutions bancaires établies en Amérique du Nord, la Banque Nationale est la 24^e. C'est pourquoi nous pouvons dire que la Banque Nationale est une grande banque, bien établie.

Un avenir prometteur

Notre actif croît sans cesse et nous disposons des ressources nécessaires à la mise en œuvre de tous les projets, que ce soit pour prêter au consommateur ou pour financer le développement des entreprises, petites, moyennes ou grandes. Et dans l'avenir, nous allons travailler encore plus étroitement avec nos partenaires économiques afin de faire profiter les épargnes de tous ceux qui choisissent nos services. Nous sommes prêts à faire face à l'avenir et cet avenir s'annonce prometteur...parce que nous, on s'en occupe, à la Banque Nationale.

*Actif au 31 octobre 1981



**BANQUE
NATIONALE**

Nous, on s'en occupe.

Baisse du taux d'inflation en février

OTTAWA (PC) — Selon des économistes, Statistique Canada va annoncer, vendredi, un taux d'inflation à la baisse pour le mois de février.

Ce taux d'inflation est basé, entre autre, sur l'indice des prix à la consommation qui, prédisent les économistes, va avoir augmenté entre 11 et 11.3 pour cent pour les 12 derniers mois.

Cela est moins que la hausse de 11.4 pour cent en janvier et peut-être moins que celle de 11.2 pour cent en décembre 1980.

Ce serait alors le quatrième mois consécutif que l'inflation aurait ralenti. Le sommet de 33 ans a été atteint en juillet, avec 13 pour cent.

Le taux est tout de même supérieur à la moyenne pour les pays industrialisés de l'Ouest, qui est de 9.2 pour cent.

Guerre des prix

M. Jack Vermeeren, économiste de la Banque royale, a prédit pour février un taux de 11.3 pour cent. Ce taux aurait été moindre, selon lui, si ce n'avait été de la fin de la guerre des prix dans les supermarchés et de prix à la hausse pour les fruits frais.

M. Bill Jarvis, économiste d'Informetrica, a prédit un taux de 11 à 11.2 pour cent, à cause de prix à la baisse dans la catégorie des métaux et du bois.

Selon M. Vermeeren, le moyenne pour l'année, en 1982, va être d'environ 10.5 pour cent. Ce qui est plus optimiste que la moyenne de 11.7 pour cent prévue par le gouvernement, avant qu'il ne se rende compte que l'économie glissait dans la récession.

Un prix national de journalisme à Lysiane Gagnon

TORONTO (PC) — Lysiane Gagnon, du quotidien montréalais La Presse, a remporté, mercredi, le prix national de journalisme du Toronto Press Club dans la catégorie des chroniques.

Les chroniques signalées par le jury traitaient de la période post-référendaire et de l'élection québécoise.

En plus du style de Lysiane Gagnon, les juges ont loué "la profondeur des sujets explorés".

"Avec sa grande expérience, ont-ils ajouté, elle est autant à l'aise dans les questions politiques et sociales compliquées que dans les reportages de tous les jours."

En 1975, Lysiane Gagnon avait mérité le même prix, mais dans la section, cette fois, des reportages spéciaux. Elle avait publié une série sur l'enseignement du français dans les écoles.

Cette année, la lauréate dans la catégorie des reportages spéciaux est Mary Janigan, du quotidien montréalais The Gazette.

Mary Janigan, qui est maintenant à l'emploi du bureau d'Ottawa du magazine Maclean's, a fait une analyse de la charte des droits, expliquant comment chacun de ses 33 articles touchait la vie des Canadiens.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

ON DEMANDE Gérant Service (autobus)

Département mécanique, débosselage et transformation. Minimum 5 ans d'expérience

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Bonne connaissance en mécanique camion ou automobile.
- Connaissance en gestion d'un département de 15 employés.
- Connaissance de l'anglais serait appréciée.
- Bonne condition de travail.

Adresser votre curriculum vitae à:

Girardin (1982) Inc.
Route Trans-Canadienne
Drummondville, Qué.
J2B 6V4

ATT: Mme Suzanne Fleury

79484



INGERSOLL-RAND CANADA

La compagnie Ingersoll-Rand, située à Sherbrooke, Québec dans les Cantons de l'Est, qui connaît actuellement une expansion extraordinaire, a une position vacante pour un

CONTREMAÎTRE-ELECTRICIEN

LA COMPAGNIE:

La plus importante usine de Sherbrooke en fabrication de machinerie lourde.

LA FONCTION:

Superviser et céder les activités de 8 électriciens dans une usine de fabrication de machinerie lourde.

LE CANDIDAT IDEAL:

Etre détenteur de la licence A-2 émise par le gouvernement.

Etre familier avec le code électrique.

Possède une expérience dans l'entretien des circuits électriques industriels.

Expérience pertinente dans les fonctions de contremaître.

Possède une expérience dans les contrôles, incluant contrôle numérique.

Doit préparer des estimés pour des installations électriques.

Ce poste est permanent et nous offrons des conditions très avantageuses.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae au:

Surveillant du Personnel
Compagnie Ingersoll-Rand Canada
375, rue Courcellette
Sherbrooke, Québec J1H 3X4

78661

RCA RAIBAIS AUTORISÉS PAR LE FABRICANT

Nous vous ouvrirons les yeux sur des occasions spectaculaires d'achat de télécouleurs et MSC SelectaVision fin de série de RCA!



GFC699R

Économisez à l'achat d'un meuble ColorTrak avec télécommande!

Nous liquidons présentement nos stocks d'appareils ColorTrak à écran de 63 cm! Ces appareils au rendement éprouvé offrent les fameux systèmes d'autorégulation de la couleur, la télécommande à infrarouge, la syntonisation câblocompatible à 122 canaux et un attrayant meuble de style traditionnel — à un prix qui défie l'inflation et qui ne sera peut-être jamais plus bas. Hâtez-vous!

* Les prix sont établis en fonction des prix estimatifs du marché; les prix sont à la discrétion du marchand; les prix actuels peuvent varier.



GFR630

Les téléviseurs portatifs

XL-100 à petit écran:

un excellent achat!

Même à notre prix régulier, ce téléviseur portatif XL-100 RCA de 33 cm est un achat fort avantageux. Vous ne pouvez vous permettre de laisser passer cette aubaine durant la grande vente de liquidation RCA autorisée par le fabricant. Alors, entrez vite nous voir!

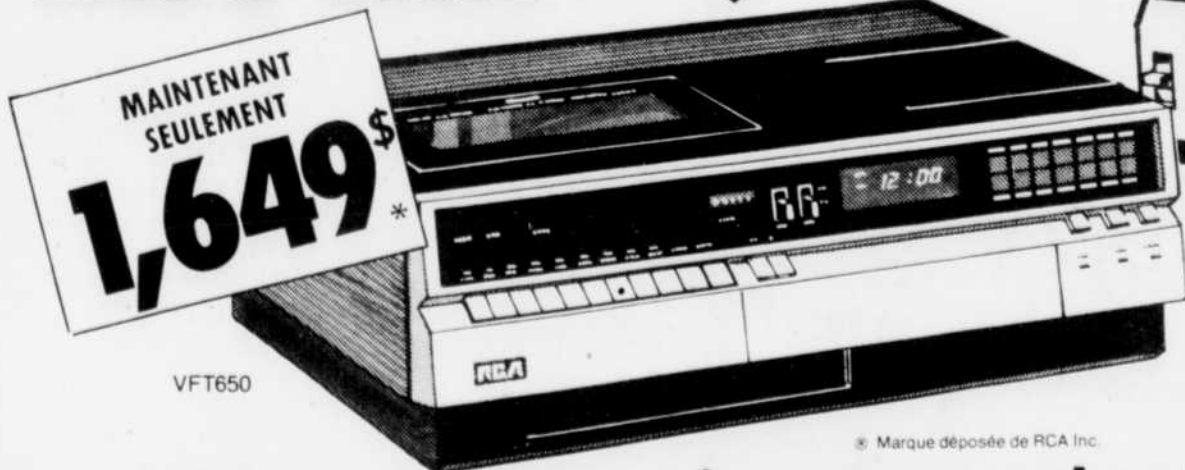


EFR333

† image de 63 cm en diagonale/tube image de 26 po
image de 33 cm en diagonale/tube image de 14 po

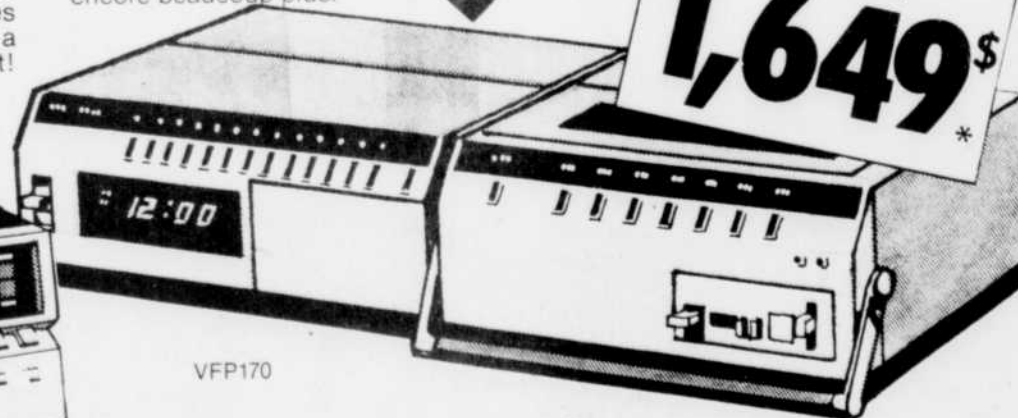
VENEZ VOIR... ÉCONOMISER À L'ACHAT D'UN MSC RCA

Réalisez de super-économies à l'achat du meilleur MSC de RCA! Comprend la télécommande sans fil toutes fonctions, la syntonisation câblocompatible, la programmation de 14 jours et de nombreux effets spéciaux. N'attendez pas, demandez dès maintenant une démonstration pendant la vente de liquidation autorisée par le fabricant!



VFT650

Un SelectaVision convertible de RCA à un prix pour achat immédiat! Cet appareil allie la flexibilité d'un modèle portatif à l'excellent rendement d'un MSC de table haut de gamme. Ce qui le distingue? Sa programmation de 14 jours, ses effets spéciaux par télécommande, ses 3 modes d'alimentation c.a./c.c. et encore beaucoup plus.



VFP170



Nous vous ouvrirons les yeux

Voyez vite votre marchand participant RCA!

Le degré de participation à cette promotion est laissé à la discrétion de chaque marchand participant.

REPRESENTANTS

Vidéotech Inc. 910, King ouest Sherbrooke J1H 1S2 569-9963	Bureau & Bureau 600, Galt ouest Sherbrooke J1H 1Y9 569-9585	G. Doyon T.V. 1115, rue Conseil Sherbrooke 569-5746	Vaillancourt TV 1030, King est. Sherbrooke 567-4074 / 567-4889	Les meubles Tousignant et Boudreau 1279, rue Grégoire Rock Forest J0B 2J0 565-7515	Hamel Télévision 2658 rue Galt ouest Sherbrooke J1K 2X2 567-2909	Vidéotech Inc. 466 rue Principale ouest Magog J1X 2A9 843-6621
Vidéotech Inc. 190 Lindsay Drummondville J2C 1N9 478-4633	Brunelle Electronique 10 rue Main Coaticook J1A 2P5 849-3608	Meubles Gévry 400 rue Main Magog J1X 2A9 843-2560	Centre du meuble R.G. Ltée 394, 21e Rue Weedon J0B 3J0 877-2473	J.H. Morin & Fils Ltée 79, rue St-Georges Windsor J1S 2K5 845-2734		

Saisie de 800 kilos de haschisch à Saint-Chrysostome

VALLEYFIELD (PC) — Le détachement local de la Gendarmerie royale du Canada a annoncé hier la saisie de 800 kilos de haschisch représentant une valeur de plus de \$12 millions sur le marché noir.

La drogue a été saisie dans une maison de Saint-Chrysostome, au sud-ouest de Montréal, où elle avait été dissimulée derrière de faux murs.

La drogue était contenue dans des sacs d'équipement de hockey.

Les limiers ont procédé à l'arrestation de Pierre Provencher, 32 ans et celui-ci a comparu devant le tribunal sous l'accusation de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic.

Provencher a été reconduit aux cellules sur l'ordre du juge Pierre Brassard, de la Cour des sessions de Valleyfield, en attendant la tenue de son enquête sur cautionnement.

Cette saisie fait suite à une enquête amorcée il y a huit mois par la GRC.

Charron de retour à l'Assemblée nationale

QUEBEC (PC) — Le député de Saint-Jacques, M. Claude Charron, était de retour mercredi à l'Assemblée nationale pour la première fois depuis sa condamnation à \$300 d'amende devant la Cour municipale de Montréal à la suite d'un vol à l'étalage.

M. Charron prenait place au nouveau siège qui lui a été désigné sur la troisième rangée des banquettes ministérielles, entre les députés Jacques Baril (Arthabasca) et Jérôme Proulx (Saint-Jean).

Il n'a fait aucune intervention. Il a toutefois été accueilli chaleureusement par ses collègues dont plusieurs lui ont serré la main ou prodigué des encouragements.

Les vestiges de la colonisation appelés à disparaître

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale a discuté hier d'un projet de loi qui fait disparaître les vestiges de la colonisation au Québec en liquidant l'ancien système de concessions de terres qui remonte au régime anglais.

C'est un chapitre de l'histoire du Québec qui a été évoqué et sera tourné avec l'adoption du projet de loi 49 présenté par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Jean Garon.

M. Garon a souligné en défendant son projet de loi que ce dernier garantira à des milliers de citoyens qu'ils ne pourront être dépossédés de leurs titres de propriété malgré les irrégularités qui ont pu se produire au cours des 200 dernières années.

La loi 49 remplacera cinq lois traitant de la colonisation et du défrichage et vise à simplifier et moderniser l'administration des terres publiques.

En fait, il ressort que nombre de Québécois établis sur une terre, parfois depuis des générations, ne sont pas chez eux, parce qu'ils n'ont jamais détenu de titres ou que ces titres ne sont pas valides.

Dans le cas d'une contestation, c'est déjà arrivé, des propriétaires pourraient être dépossédés ou ne recevoir aucun dédommagement, lors d'une expropriation, par exemple.

La nouvelle loi régularise la situation en confirmant les droits acquis.

De plus, elle supprime les conditions qui devaient être remplies par les colons qui obtenaient un lopin de terre par la voie d'un "billet de location".

Droit de veto du Québec: recours pris en délibéré par la Cour d'appel

MONTREAL (PC) — La Cour d'appel du Québec a mis au délibéré mercredi le renvoi du gouvernement québécois qui estime avoir un droit de veto face à tout changement constitutionnel entamant sa juridiction.

Les avocats des gouvernements québécois et fédéral ont indiqué que la décision du banc de cinq magistrats, présidé par le juge en chef Marcel Crête, pourrait n'être rendue que dans deux mois.

Le Québec maintient que la résolution fédérale, qui pourrait être approuvée d'ici la fin du mois par la Chambre des lords, à Londres, viole une convention constitutionnelle remontant à 1867.

Les avocats du Québec ont rappelé

durant les deux journées et demie d'audience que la Cour suprême, tout en reconnaissant le droit du gouvernement fédéral d'agir unilatéralement, avait mentionné la nécessité d'un degré substantiel de consentement des provinces avant l'adoption d'amendements importants à l'AANB.

Pour Ottawa, MM. Raymond Langlois et Michel Robert ont répliqué qu'il y avait eu consentement substantiel de la part de neuf provinces.

LOUEZ DE TOUT
569-9548
LOCATION MARTINEAU
2456 ouest, rue King
Laveuse à vapeur pour tapis

Projet confirmé par le ministre Marois

Recours collectif pour assurer le maintien des services essentiels

QUEBEC (PC) — Le gouvernement québécois envisage d'apporter des amendements à la loi du recours collectif de façon à ce que le public puisse s'en servir comme outil pour forcer les travailleurs du secteur public à assurer le maintien des services essentiels en cas de conflit de travail.

Le projet a été confirmé par le ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois.

Un quotidien québécois rapportait hier que le gouvernement s'apprête à baliser solidement l'exercice du droit de grève dans le secteur public.

La levée des barrières quant à l'utilisation par les usagers de la loi sur le recours collectif était l'une des recommandations majeures du comité provincial des maires en septembre 1981 devant la commission parlementaire qui a étudié la question du maintien des services essentiels.

Quatre correctifs seraient prévus à la loi sur le recours collectif pour l'ouvrir aux usagers des services publics qui se sentiraient lésés par un arrêt de travail et le non-main-

tien des services essentiels.

— le droit d'appel d'une organisation reconnue sur un jugement autorisant une requête en recours collectif se-

Vives réactions des chefs syndicaux

QUEBEC (PC) — Les chefs des grandes centrales syndicales ont vivement réagi, hier, à l'information voulant que le gouvernement facilite l'exercice du recours collectif pour forcer les organisations syndicales du secteur public à assurer le maintien des services essentiels surtout dans le domaine de la santé en cas d'arrêt de travail.

Après s'être interrogé sur le sérieux de cette rumeur (ou sur un coup de sonde que tenterait le gouvernement auprès de l'opinion publique par cette fuite?), le président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), M. Robert Gaulin, a poursuivi: "Si tel devait être le cas, ce serait assez dégueulasse comme stratégie du gouvernement en éliminant ainsi la responsabilité des administrateurs d'institutions hospitalières. Nous nous sentirions coupables avant même d'élaborer une stratégie et il en résulterait une diminution des rapports de forces".

rait abolir:

— les associations coopératives à fins sociales devraient être autorisées à se prévaloir du recours collectif au même titre que le sont les syndicats et groupes organisés;

— les organismes créés en cours de conflits vécus auraient accès au recours collectif, ce que ne peuvent faire des regroupements cir-

constants à l'heure actuelle;

— enfin, le 1 pour cent des frais judiciaires pouvant être chargés à un réclamant éconduit serait remplacé par le taux d'honoraires demandés à un seul individu qui ferait valoir ses droits.

Par ailleurs, en vertu de la proposition de M. Marois, le conseil sur les services essentiels deviendrait un organisme permanent composé de sept personnes; deux du monde patronal, deux représentants des organisations syndicales et trois représentants des bénéficiaires des services.

La partie syndicale se verrait en outre retirer la responsabilité ultime de la définition des services essentiels.

Employeurs et syndiqués devraient tenter de s'entendre sur une liste des services essentiels. En cas de désaccord, le dossier serait référé au conseil sur les services essentiels qui examinerait la situation et ferait ensuite rapport à l'attention de l'opinion publique, avant que le droit à la grève soit acquis.

Contrat de 1 milliard \$: Bombardier franchit une nouvelle étape

NEW YORK (PC) — Le constructeur québécois Bombardier a franchi mercredi une étape en vue de décrocher un contrat de \$1 milliard US en rames de métro lorsque la Metropolitan Transit Authority (MTA) a annoncé une entente avec une société japonaise.

Une des conditions pour que Bombardier obtienne le contrat de fourniture de 825 wagons était que Kawasaki Heavy Industries Ltd. obtienne d'abord une commande de 325 wagons du même modèle.

La MTA a donc passé une commande de \$275 millions US auprès de Kawasaki pour ces 325 exemplaires.

Des dirigeants de Bombardier se trouvent actuellement au Japon pour conclure un accord portant sur l'utilisation de brevets Kawasaki. Les wagons qui seraient fabriqués à La Pocatière seraient en effet selon des brevets japonais.

Bombardier a déjà obtenu l'accord du gouvernement fédéral en vue d'une aide financière pour ce qui serait le plus gros contrat de fabrication destiné à l'exportation dans l'histoire économique canadienne.

Pour la commande de 825 wagons, la MTA étudie toujours des offres d'un fabricant du Michigan, filiale d'un groupe industriel ouest-allemand, et d'un consortium d'Etat français.

L'achat de quelque 1,150 nouvelles voitures par le métro de New York, très détérioré par l'âge, fait partie d'un programme de modernisation de \$7,9 milliards annoncé en 1981.

Protection de la jeunesse: rapport dès le mois de juin

QUEBEC (PC) — Une commission parlementaire spéciale chargée de réviser la Loi sur la protection de la jeunesse remettra son rapport en juin prochain, six mois plus tôt que prévu, a annoncé mercredi le président de la commission, le député de Vercheres, M. Jean-Pierre Charbonneau.

C'est à cause de l'urgence du pro-

blème que les délais ont été raccourcis, a indiqué le député lors d'une conférence de presse. L'actuelle loi de la Protection de la jeunesse pourrait être ainsi modifiée dès cet automne.

La commission spéciale avait officiellement reçu mandat de faire rapport en décembre prochain.

La ligne INTERNATIONAL...



garantie à tout prix

Choisissez la peinture qui vous offre la garantie en 8 points:

NOUVEAU!

IMBATTABLE! INTERLUX SUPRÊME!

- Une couche suffit
- Durabilité de 10 ans
- Détachage
- Lavable
- Résiste aux taches
- Couleur inaltérable
- N'éclabousse pas
- Application facile

En vente à ce prix pour une période limitée seulement:

Latex Satiné

\$15.95* 4 L

Blanc et pastel

Aussi en vente à ce prix pour une période limitée seulement en blanc et pastel:

Latex semi-brillant \$18.95* 4 L

Latex velouté \$18.95* 4 L

Alkyde semi-brillant \$18.95* 4 L

*ou moins chez les détaillants participants. Un léger supplément peut être demandé pour les couleurs pastel.

Disponibles chez:

FERRONNERIE TOPPING ENR.

1051, Conwell, Sherbrooke, Qué.

Tél: 569-9519

ERNEST BERGERON & FILS INC.

500, rue Notre-Dame, Actonville, Qué.

Tél: 546-2907

CHAINÉ & HOULD INC.

38, rue Child, Coaticook, Qué.

Tél: 849-6371

QUINCAILLERIE CHAMBERLAND CO. LTD.

Eastman, Qué.

Tél: 297-2073

THE VILLAGE STORE

Georgeville, Cte Stanstead, Qué.

Tél: 849-2041

MEUBLES

BERTRAND LANDRY

R.R. 1, Martinville

Village Johnville, Qué.

Tél: 837-2000

SI TU VEUX BOIRE
c'est **TON** affaire
562-2334
c'est **NOTRE** affaire
ALCOOLQUES ANONYMES
SI TU VEUX ARRÊTER

843-5317 845-7411